Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **4 (1974)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La «Course aux billets»

Sur une idée de Michel Dénériaz; «AINÉS» et la LOTERIE ROMANDE organisent un

grand concours

qui s'étend sur 10 mois et qui comporte 7 jeux.

Le concours N° 1 (Aînés N° 3/74) a remporté un succès sensationnel: **1239 réponses nous sont parvenues!**
Le problème N° 1, intitulé «Une petite bonne toute simple», contenait 10 erreurs de taille. Ci-dessous vous trouverez la solution exacte.
Question subsidiaire: les 3 derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de la 331e tranche de la Loterie romande tirée le 6 avril sont: 890.

Liste des lauréats du Concours N° 1

Deux lauréats ayant obtenu le même nombre de points, ils se partagent le 1er prix de Fr. 100.– et touchent chacun Fr. 50.–.

1er prix (Fr. 50.–)
à M. Mario Rista, av. d'Echallens 24, Lausanne.
1er prix ex aequo (Fr. 50.–)
à M. Alfred Gehrig, av. d'Echallens 121, Lausanne.
2e prix (Fr. 50.–)
à Mme Louise Gilomen, Roséaz 16, Bussigny.
3e prix (Fr. 20.–)
à Mme Georgette Galeazzi, Le Chêne, La Sarraz.
4e prix (Fr. 10.–)
à Mme Hélène Lienher, Savagnier/NE.
En outre, recevront chacun 1 billet entier de la Loterie romande: MM. Philippe Vermot, rue de Neuchâtel 35, Peseux/NE, et Sadi Petit, rue Principale 22, à Bévilard/BE.

Solution du concours N° 1:

Une petite bonne toute simple

Ayant vécu une enfance heureuse dans son village jurassien du Pâquier, canton de Berne, la petite Léa rêvait d'entrer dans une grande famille de Lausanne pour se former à toutes les disciplines de la parfaite maîtresse de maison. S'adapter à la vie bruyante de la ville après seize années paisibles au village allait lui poser quelques problèmes. Le jour du départ, au moment de s'installer dans le petit train qui s'arrête en gare du Pâquier, elle avait le cœur gros. Et c'est en essuyant une larme furtive qu'elle vit disparaître, derrière la belle forêt de bouleaux où elle joua si souvent, la fière silhouette de sa chère montagne, la Dent de Vaulion.
La famille qui l'accueillit habitait Lausanne. Elle avait pour chef un homéopathe tessinois spécialisé dans la pose des prothèses dentaires. Trois enfants, une fille et un garçon, composaient la jeune génération. Douce et attentive, la maman traita Léa comme sa deuxième fille. Le dimanche, la famille allait pique-niquer au bord du lac de Bret, dans la campagne fribourgeoise. Léa était de toutes les fêtes. Elle passa deux belles années à Lausanne, puis rentra au Pâquier où elle épousa le sous-directeur de l'usine de roulements à billes de son village. Elle eut trois beaux enfants, trois solides garçons: Lucien, Walter et Rose. Tout est bien qui finit bien!

Concours N° 2

Soulignez **les dix erreurs** contenues dans ce texte (10 mots). **Chacun des 10 mots soulignés** donne droit à **1 point.**

Lettre d'un chanceux à son cousin

Mon cher cousin,
Comme le temps passe! Depuis le 78e anniversaire de tante Agathe, je n'ai pas eu de tes nouvelles. En voici des miennes, et de bonnes. Figure-toi que... je suis riche! Mon parrain Charles-Auguste, dont je t'ai souvent parlé, est mort il y a deux mois dans sa datcha au Canada. Il m'a légué une somme rondelette en dollars. Je ne m'y attendais vraiment pas. C'est te dire ma surprise et ma joie. Je vais enfin pouvoir réaliser quelques-uns de mes rêves. D'abord: une jolie voiture de sport. Je pense à une Alfa Romeo fabriquée à Luxembourg. Et une TV couleur marque Schwarz-Weiss. Il me restera de quoi acheter un paquet d'actions des Câbleries de Sonvilier et une édition de luxe de mon livre préféré, les «Provinciales» de Jean de la Fontaine. Et puis, ô joie, j'irai passer deux semaines en Thaïlande; le portefeuille bien garni de florints. A Pattaya, la capitale, je descendrai dans un bon hôtel climatisé que l'on m'a recommandé. Bref, je suis bien content. Je n'oublie pas les amis pour autant. Je te rapporterai un souvenir de là-bas, une veste d'Esquimau. J'ai envoyé ce matin même un petit mandat à notre ami Alphonse qui gagne péniblement sa vie comme bûcheron à Vaduz, capitale du Vorarlberg. Cela me portera bonheur.
Je t'envoie mes amitiés. Ernestine.

Question subsidiaire au verso.

grand concours

Le coupon-réponse (découpé en suivant le pointillé s.v.p.) doit être envoyé à l'adresse suivante: «Aînés»-Concours, passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 20 mai 1974** y compris, le cachet postal faisant foi. Les réponses expédiées après cette date seront considérées comme nulles.

Résultats, liste des lauréats et prix, ainsi que le Concours N° 3 paraîtront dans «Aînés» N° 7/8 de juillet/août 1974.

Bonne chance à tous!

Question subsidiaire

Quels seront **les 3 derniers chiffres** du numéro gagnant le gros lot de la 333e tranche de la Loterie romande, tirage du 1er juin 1974?
Cette question servira à départager les éventuels ex aequo.

Réponse:
les 3 derniers chiffres seront: | | | |

Nom et prénom de l'expéditeur _____

_____

Année de naissance _____

Rue _____

N° postal et localité _____

Signature _____

La COURSE AUX BILLETS permettra aux lauréats **de gagner tous les deux mois des lots identiques, soit Fr. 100.–, 50.–, 20.– et 10.–.** Le 6e jeu comportera en plus un Grand Prix doté de prix magnifiques en espèces. Les lauréats de ce Grand Prix seront les concurrents, qui au cours des 6 épreuves précédentes, auront accumulé le plus grand nombre de points.

Grâce à la LOTERIE ROMANDE, ce Grand Prix sera doté de très belles récompenses:

1er prix: 1 billet de Fr. 1000.–
2e prix: 1 billet de Fr. 500.–
3e prix: 1 billet de Fr. 100.–
4e prix: 1 billet de Fr. 50.–
5e prix: 1 billet de Fr. 20.–

et du 6e au 30e prix, un billet entier de la Loterie romande.

Règlement du concours

1. Toute personne *née en 1923 ou avant cette date* a le droit de participer au concours. Elle ne peut envoyer qu'une seule réponse.
2. Tout participant doit donner ses réponses sur la partie «concours» de cette page après l'avoir découpée selon le pointillé. L'expédition de la solution du deuxième jeu doit se faire sous enveloppe fermée affranchie à 30 cts, à *«Aînés-concours», 10 passage Saint-François, 1003 Lausanne, avant le 20 mai 1974.*
3. Toute réponse recopiée sur une feuille à part sera considérée comme nulle.
4. Des exemplaires d'«Aînés» peuvent être demandés par les non-abonnés, à l'adresse ci-dessus, contre Fr. 2.— en timbre-poste (frais de bureau et d'expédition).
5. Les dates doivent être scrupuleusement observées, le cachet postal faisant foi.
6. Tous les 2 mois, «Aînés» publiera une nouvelle énigme, le résultat du problème précédent et la liste des lauréats et des prix.
7. Les lauréats recevront leurs prix dans les 15 jours suivant la publication des résultats de chaque concours.
8. Le personnel d'«Aînés» et de la Loterie Romande n'a pas accès au concours.
9. La «Course aux billets» ne peut donner lieu à aucune correspondance.
10. Le jury d'honneur est composé de MM. M. Dénériaz, président, Y. Debraine, administrateur du journal «Aînés», assesseur, et R. Andréotti, chef de publicité, Loterie Romande, assesseur.